

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 6

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Imposition de la femme mariée, salariée

On sait que, dans le canton de Genève, les efforts des associations féminines et de certains hommes politiques n'ont pas abouti : le Grand Conseil a refusé la taxation séparée, dans le cas où mari et femme reçoivent un salaire ; il leur a toutefois été accordé une déduction de 1200 francs.

On comprend le mécontentement du parti socialiste genevois qui lance la pétition suivante :

PÉTITION AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Les soussignés,
— constatant que toujours plus nombreuses sont les femmes mariées qui exercent une activité rémunérée,
— considérant que la loi fiscale actuelle pénalise le revenu de l'épouse en raison du cumul du revenu des deux conjoints et du taux d'imposition plus élevé qui en résulte,

DEMANDENT l'introduction, dans la loi fiscale genevoise, du principe de la taxation séparée du revenu de l'épouse qui exerce une activité rémunérée.

Cette pétition peut être signée par toute personne domiciliée dans le canton de Genève.

Soyez nombreuses à réclamer des listes pour les faire signer à vos amis et connaissances.

Projet de loi concernant les Genevoises épousant un confédéré

Sur proposition de Mme Amélia Christinat, un projet de loi modifiant l'article 49 de la loi sur la nationalité genevoise va être soumis au Grand Conseil. Cet article est libellé comme suit :

« La femme genevoise perd la nationalité genevoise en épousant un confédéré si elle ne déclare pas, lors de la publication ou de la célébration du mariage, vouloir conserver la nationalité genevoise. »

Si le projet de loi est approuvé, la femme genevoise pourra donc, à l'avenir, garder sa nationalité genevoise, tout en prenant la nationalité de son mari. Mais, attention : La déclaration doit être faite, en Suisse, à l'officier d'état civil qui procède à la publication ou à la célébration du mariage ; à l'étranger, à un représentant diplomatique ou consulaire suisse.

Dans l'exposé des motifs, nous lisons :

« Quant à la modification de l'article 49, elle a déjà fait l'objet de discussions devant ce Grand Conseil à la suite du dépôt, en janvier 1962, du projet de loi 2425, de Mme Jacqueline

Zurbrügg. Nous pensons toutefois qu'il serait bon d'y revenir puisque les conditions ne sont plus les mêmes.

A l'époque, la commission qui étudiait ce projet avait abandonné sa forme première car des experts firent ressortir qu'elle aurait pu être en contradiction avec l'article 54, alinéa 1, de la constitution fédérale, et l'article 161, alinéa 1, du code civil suisse. Toutefois, les avis des experts ne semblent pas être entièrement partagés par d'autres spécialistes en la matière. La question mérite donc d'être revue.

En outre, depuis 1962, la femme a acquis petit à petit les mêmes droits politiques que l'homme et il nous paraît dès lors logique d'en tirer les conséquences inéluctables. Des citoyens ont la possibilité d'avoir une double nationalité cantonale ; pourquoi n'en serait-il pas de même pour la citoyenne genevoise qui épouse un confédéré et qui devrait pouvoir conserver sa nationalité, même si cette mesure se heurte à certaines difficultés d'ordre juridique ?

Nous sommes en 1971, année qui peut être considérée comme celle des droits de la femme suisse, et les lois doivent être adaptées à notre temps. »

Elections exécutives

En ville de Genève : le statut quo existant depuis février 1970 est maintenu, l'Entente communale n'ayant pas réussi à faire élire ses quatre candidats. Les sièges à l'exécutif sont donc occupés par un représentant de chacun des partis : du travail, socialiste, ICS, radical, libéral. Les deux élus de la gauche sortent en tête. **Mme Lise Girardin** recueille 14 752 voix, contre 16 771 au premier et 14 436 au dernier élu.

Sauf erreur, une seule femme a été élue à l'exécutif dans les trente autres communes. Il s'agit de Mme Simone Zürcher, adjointe au maire, à Choulex.

Résultat bien maigre.

Dans sept communes, huit nouvelles conseillères municipales occupent les sièges de conseillers administratifs nouvellement élus :

VERNIER : Budry Colette (lib.).
CAROUGE : Oberson Monique (PICS).

ONEX : Pettinaroli Liane-France (lib.).

BERNEX : Schneider-Lugaz Marie-Louise (PICS) et Thévenaz Lise-sette (rad.).

PLAN-LES-OUATES : Cavadas Ariane (rad.).

VEYRIER : Gentet Marie (rad.).

GENÈVE : Studer Gabrielle (trav.).

DANS LES LÉGISLATIFS

Nous avons fait quelques erreurs concernant les conseillères municipales du PICS.

Dans notre récapitulation des élues, lors du renouvellement des autorités communales (numéro de mai) quelques inexactitudes se sont glissées. Nous les rectifions en priant les personnes en cause de nous excuser.

Lancy : omission de Mme Marie-Joséphe Besson (conseillère sortante) qui a été réélue.

Onex : la conseillère élue est Mme Denise Baumberger et non pas Baumgartner.

Avusy : Mme Nasel-Desjacques est chrétienne-sociale.

Troinex : Mme Sarp-Desjacques est chrétienne-sociale également et non libérale comme indiqué par erreur.

Pour l'égalité de salaire entre hommes et femmes

Dans un rapport à l'intention du Grand Conseil, le Conseil d'Etat informe les députés que, à la suite d'une motion déposée le 30 janvier 1970 par le député Pierre Wyss-Chodat, soc., concernant l'égalité de traitement en matière de salaire entre hommes et femmes, basée sur la convention No 100 de l'Organisation internationale du travail, il est intervenu à Berne, en faisant usage du droit d'initiative cantonal auprès des Chambres fédérales que lui octroie la Constitution. Il exprime le vœu du canton de Genève de voir la convention en question ratifiée par les deux assemblées de notre Parlement fédéral.

Dans cette motion, il est dit que cette ratification inciterait les entreprises privées, ainsi que les administrations publiques, à supprimer toute différence de rémunération à égalité de travail et de responsabilité. Les 250 exemplaires du texte envoyé sur les bords de l'Aar sont destinés à chacun des membres du Conseil national et du Conseil des Etats.

Assemblée générale de la retraite

L'assemblée générale de cette maison d'accueil pour jeunes mères cébataires a eu lieu chez Mme Ed. Givel, membre du comité.

Grâce aux rapports d'activité et de gestion présentés par Mmes Augustin Lombard et Charles Weibel, il nous fut permis de constater que la Retraite (92, route de Vernier, 1211 Le Lignon-Genève) rend toujours de précieux services. Ce foyer offre à des jeunes femmes suisses ou étrangères la possibilité de passer quelques mois dans une atmosphère saine et calme. Mme Pourrière, directrice aussi compétente que dévouée, sait trouver les mots et l'attitude justes à l'égard de ces jeunes femmes souvent désorientées. Les problèmes ne manquent, certes pas, mais durant cette halte, il est possible de « faire le point » et de trouver une solution positive pour l'avenir immédiat du bébé et de sa maman.

Au cours de l'année 1970, 6 étrangères et 16 Suisses, âgées de 14 à 35 ans, ont séjourné en tout pendant 1523 journées la Retraite. 16 bébés ont trouvé des parents adoptifs et 6 mères ont pu garder leur enfant.

Mme Fred Bates, présidente, par intérim à la place de Mme Jacques de Saugy, retenu chez elle par des raisons de famille, rendit hommage à tous ceux qui œuvrent en faveur des mères et des enfants placés dans des circonstances difficiles.

Monique Lechner.

Pour les femmes artistes, professionnelles ou amateurs

A l'occasion du Jubilé d'Or du soroptimisme, le Club soroptimiste du Léman organise à Evian, au Palais des Congrès, du 1er au 21 août, une exposition internationale de peinture, sculpture, arts appliqués, ouverte aux femmes artistes, professionnelles ou amateurs.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme M. Decock, 9, rue Vallard, 74 Gaillard (France).

**KYBOURG**

ÉCOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRETARIÉ DE DIRECTION

SECRETARIÉ STÉNOGRAPHIQUE

SECRETARIÉ-COMPTABLE

DACTYLOGRAPHIE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande

Dès maintenant : Inscriptions année scolaire 1971-72

VAUD

Une remarquable exposition culturelle

C'est à Mme Silvia Junod, que a lieu la 63e assemblée générale cantonale. A cette occasion, seront modifiés le nom et les statuts de cette association, qui deviendra l'une des sections de l'Association suisse pour les droits de la femme (responsabilités égales, droits égaux).

C'est aussi à Avenches que seront présentés les comptes de la campagne de l'hiver dernier et que le Comité d'action sera dissout.

GROUPE DE NYON

L'assemblée générale de ce groupe a eu lieu le 4 juin. Le nombre de personnes présentes était si petit que le comité se demande s'il faut maintenir un groupe à Nyon. Allons ! les gens de Nyon ! Réveillez-vous !

GROUPE D'YVERDON

Le groupe d'Yverdon vient de se constituer avec le comité suivant : Mmes Germaine Guex (présidente), Pierrette Miéville (vice-présidente), Juliette Plett (caissière), Françoise Perret (relations avec la presse) et Marianne Pitton (secrétaire).

La première séance organisée par ce groupe a réuni une centaine de personnes venues entendre les conseillers nationaux A. Bussey et R. Martin, leur parler des finances et de d'environnement, quelques jours avant la votation.

GROUPE D'ETOY ET MORGES

Le tout petit groupe d'Etøy va grandir : dès septembre, un groupe de « Morges et environs » sera créé. Que toutes les lectrices du journal, habitant la région, en prennent bonne note et s'inscrivent auprès de la soussignée, si elles désirent en faire partie. La première séance aura lieu dans la seconde moitié de septembre.

Simone Chapuis-Bischop.

J. T.

Les nuits de St-Pétersbourg

C'est sous ce titre qu'est prévu le 19 juin, le spectacle annuel de danse classique du Centre de chorégraphie musicale de Béthusy-Bellevue et Villamont, des Ballets Coop-Juniors de Renens et du Corps de ballet de l'Ecole de musique de Romanel-Cheseaux, sous la direction de notre collabotatrice Jacqueline Thévoz. Celle-ci, on le constate, a beaucoup de cordes à son arc puisqu'elle est danseuse, journaliste, écrivain, poète... et travailleuse infatigable !

Ce n'est en effet pas une petite affaire que de mettre sur pied un spectacle comprenant pas moins de 50 numéros. Nous espérons que le succès de la soirée — qui a lieu le jour de la distribution de notre journal — sera à la mesure des talents de la directrice-chorégraphe.

NEUCHATEL**Séance d'information**

La section de la Béroche se prépare elle aussi avec raison du problème de l'information : c'est pourquoi elle a organisé une conférence publique et gratuite, sous le patronage du Conseil communal de St-Aubin, donné par le professeur Pierre Raymond-Sauvin, de Neuchâtel.

Son sujet était : « Initiation des citoyennes à la politique fédérale ». Le conférencier a su intéresser à l'aide d'un langage direct et nuancé ; son érudition fut mise à la portée des personnes heureuses d'obtenir d'importantes révélations sur l'histoire de notre pays et sur les problèmes de la politique fédérale, comme aussi sur la votation fédérale des 5 et 6 juin 1971.

Le conférencier eut l'amabilité de répondre aux questions posées par son auditoire qui lui témoigna une chaleureuse reconnaissance par de vifs applaudissements.

M. P.